

LA CHAMBRE DES ANCIENS DÉPUTÉS DE FRANCE  
**MAMAN LOUISE**  
 au 179, rue de Valenciennes, Roubaix  
 (Car C, après à la porte)  
 — Les meilleurs prix —  
**LES ÉTIENNES SAS FRAT**

NOTRE LIT RECLAME  
 av. commode, matelas  
 pour 3 personnes: 275 Francs  
 Le plus grand choix. Lits adés  
 à la mode, lits tout prêts.  
 Souvenez-vous de l'indépendance

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS

Nord et limitrophes.....	3 mois, 17.00 ; 6 mois, 32.00 ; 1 an, 60.00
France et Belgique.....	18.00 ; 34.00 ; 64.00
Union postale.....	26.00 ; 50.00 ; 92.00

REDACTION-ANNONCES  
 ABONNEMENTS

ROUBAIX : 71, Grande-Rue, Tél. 84 et 1906. Inter. 6.  
 TOURCOING : 53, rue Carnot, Téléph. 87.  
 Chèques postaux 87 Lille.

Demandez Tous  
 LA  
**BOCK**  
**MEYERBEER**  
 35, Rue Meyerbeer  
 ROUBAIX  
 Téléphone 421 et 2471

## Après le règlement des salaires dans le Textile de Roubaix-Tourcoing

### Regrettable exclusion

Le 28 décembre dernier, un accord intervenait entre le Consortium de l'industrie textile et les Syndicats ouvriers. Il s'agissait de réajuster les salaires suivant les nécessités imposées par la crise monétaire. Le contrat collectif, — le « Journal de Roubaix » en a rendu compte, — a été conclu entre les représentants patronaux et les délégués des seuls syndicats cégétistes. Malgré leurs réclames justifiés, les Syndicats libres n'ont pas été admis à exposer leur manière de voir ni à présenter leurs revendications. Ils sont restés par conséquent, étrangers à cet arrangement. Nous publions aujourd'hui leur protestation ; nos lecteurs la trouveront intéressante.

Si nous devons rendre hommage à l'arbitrage habile et impartial de M. le Préfet du Nord, nous nous étions promis de ce que les représentants patronaux aient opposé une fin de non-recevoir aux demandes d'entrepreneurs adressées par les délégués des Syndicats chrétiens. Tous les amis de la paix sociale s'efforcent avec nous cette inexplicable et regrettable exclusion.

Agit de cette manière, c'est, ou bien consacrer la C.G.T. comme détenteur du monopole de la représentation ouvrière, ou bien ignorer la légitimité du Syndicat lui-même. Dans le premier cas, les représentants patronaux méconnaissent la valeur morale indiscutable et l'importance numérique indiscutable des Syndicats chrétiens, et déjà même, le principe syndical tel qu'il a été conçu, tel qu'il doit être respecté. Dans le second cas, les représentants patronaux ont méconnu l'importance morale et juridique de la représentation formelle avec la plus élémentaire justice, avec la loi de l'équité, avec les directives sociales données par les autorités ecclésiastiques.

Nous sommes persuadés qu'il ne saurait y avoir, en l'occurrence, qu'un simple malentendu. Nous connaissons trop l'impartialité et le souci d'équité du Consortium patronal pour nous permettre de suspecter sa bonne foi. Il ne manquera pas de réparer son erreur.

En effet, les temps sont révolus où l'autorité patronale ignorait toute limite, même celle des libertés individuelles les plus respectables. Le monde du travail est essentiellement mixte. L'industrie n'est, ne peut et ne doit être qu'une collaboration entre patrons et ouvriers. Le capital dirigeant et le travail exécutant doivent se soutenir et s'éclairer fraternellement. Le second a ses devoirs comme le premier. L'un et l'autre ont leurs droits imprescriptibles. Leurs intérêts sont du reste, sinon toujours communs, du moins parallèles.

L'ampleur grandissante des industries, le nombre des ouvriers augmentant sans cesse et l'importance des sociétés administratives, ne permettent plus le contact intime quasi familial de l'ancienne corporation entre les patrons et leurs « compagnons ». Il est donc normal que les parties non représentées soient chargées de maintenir entre elles une liaison intime. A la vérité, cette représentation devient illusoire et injuste si elle n'est pas déléguée par l'unanimité des intéressés. De la loi de 1884 et de 1920 sont formulées quant à la légitimité du Syndicat. La loi du 12 mars 1920 donne aux Syndicats le droit de s'occuper de tout ce qui a un caractère direct ou indirect porté à l'intérêt collectif de la profession qu'ils représentent. Dans tous les textes juridiques, le Syndicat professionnel est bien généralisé et il n'est point fait de distinction selon qu'il prend telle ou telle forme, telle ou telle appellation, selon qu'il adopte telle ou telle formule. En outre les directrices des Evêques demandent qu'en établissant « des rapports loyaux et permanents entre les Syndicats patronaux et ouvriers par la Commission mixte, le contrat collectif et le recours à l'arbitrage en cas de conflit. » (Art. VII, XXIII, XXIV).

L'ampleur grandissante des industries, le nombre des ouvriers augmentant sans cesse et l'importance des sociétés administratives, ne permettent plus le contact intime quasi familial de l'ancienne corporation entre les patrons et leurs « compagnons ». Il est donc normal que les parties non représentées soient chargées de maintenir entre elles une liaison intime. A la vérité, cette représentation devient illusoire et injuste si elle n'est pas déléguée par l'unanimité des intéressés. De la loi de 1884 et de 1920 sont formulées quant à la légitimité du Syndicat. La loi du 12 mars 1920 donne aux Syndicats le droit de s'occuper de tout ce qui a un caractère direct ou indirect porté à l'intérêt collectif de la profession qu'ils représentent. Dans tous les textes juridiques, le Syndicat professionnel est bien généralisé et il n'est point fait de distinction selon qu'il prend telle ou telle forme, telle ou telle appellation, selon qu'il adopte telle ou telle formule. En outre les directrices des Evêques demandent qu'en établissant « des rapports loyaux et permanents entre les Syndicats patronaux et ouvriers par la Commission mixte, le contrat collectif et le recours à l'arbitrage en cas de conflit. » (Art. VII, XXIII, XXIV).

Cependant, on nous permettra de tirer une leçon du fait particulier que nous avons signalé. Si les ouvriers se trouvaient unis dans leurs organisations, de semblables mécomptes leur seraient évités. Ne pourrait-on orienter le mouvement syndical vers cette

## La renonciation du prince Carol est ratifiée par l'Assemblée nationale roumaine



LE PRINCE CAROL DE ROUMANIE

Bucarest, 5 janvier. — La séance de l'Assemblée nationale a eu lieu hier après-midi, à 4 heures.

Après un discours du premier ministre, M. Brătianu, déclarant que l'acte du prince Charles est dû à des causes privées, et nullement à des causes politiques, et que le Gouvernement prend la pleine responsabilité de la proposition de loi actuelle, le premier

## Les projets financiers devant la Commission

Paris, 5 janvier (MINTY). M. Doumer a déposé aujourd'hui ses projets de redressement financier. Quel accueil la Commission des Finances de la Chambre lui fera-t-elle à ces projets ?

Elle est, en fait, fort sceptique. En dehors des représentants du parti socialiste, qui vraisemblablement prendront à l'égard du projet gouvernemental une attitude hostile, les commissionnaires subissent des influences diverses et contradictoires.

D'une part, ils constatent que le plan de redressement qui leur est soumis est un travail solide et sérieux ; en admettant qu'ils puissent le combattre, il ne leur suffira pas d'une chimie pour en venir à bout. En outre, quelle ne serait pas la responsabilité de la Commission si elle s'avisait de donner congé au ministre des Finances ? Se rend-on compte des répercussions qu'une crise ministérielle entraînerait en un pareil moment ? Elle serait généralement interprétée comme une victoire décisive de la démagogie sur la technique financière et l'effort reconstruc-tionniste. Les membres de la Commission ne sont pas sans avoir envisagé ces conséquences d'une abstraction éventuelle de leur part. Ils s'ignorent pas que l'opinion jugerait cette attitude avec sévérité.

Mais si, pour toutes ces raisons, ils sont prêts à soutenir ce projet de M. Doumer, ils s'abstiennent d'autre part de manquer à la discipline de leurs partis respectifs.

Les commissionnaires non socialistes, faisant partie du Cartel, devront encore suivre leurs collègues les socialistes sous prétexte que la doctrine cartelliste est en jeu et qu'il faut faire triompher la cause. De leur côté, les représentants de l'opposition devront-ils adopter la « politique de soutien » à l'égard des projets du Gouvernement, et ce, au risque d'être désavoués par certains de leurs mandants ? On comprend que les intéressés n'examinent pas ces éventualités sans murir longuement la décision qu'ils prennent.

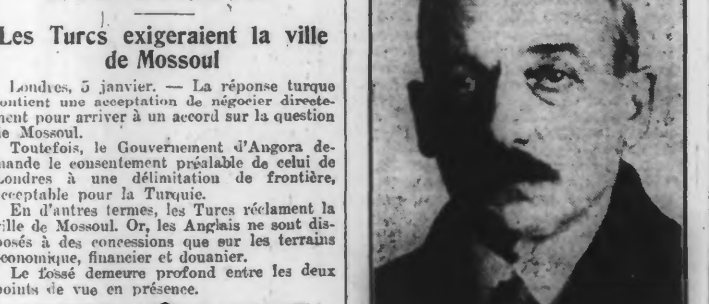
Summe toute, la question se réduit à savoir si le Congrès socialiste de dimanche, qui a peu près certainement se prononcera contre la participation ministérielle, apportera un peu de clarté dans la situation politique. Les membres de la Commission ne sortiront de leurs hésitations que du jour où ils recevront des directives des partis, et ces derniers ne leur donneront que s'ils se constitue une majorité robuste et officiellement reconnue.

## LA PARTICIPATION DES SOCIALISTES AU POUVOIR

L'avis des Fédérations

La Fédération socialiste de la Drôme s'est prononcée pour la participation, par 19 voix pour la motion Renaudin, contre quatre à la motion Paul Faure.

## LE DICTATEUR GREC



Le chef du Gouvernement grec, ainsi que nous l'avons annoncé, s'est proclamé dictateur et a décidé d'ajourner les élections sénatoriales. Blâmant l'attitude des chefs des partis politiques, le général Pangalos a déclaré : « Je suis décidé à assumer toutes les responsabilités de la situation, en m'appuyant sur la confiance des forces armées, afin de sauver la patrie. »

## Les Inondations

### LA SEINE MONTE DE NOUVEAU

Paris, 5 janvier. — Après une légère décroissance de 48 heures, la Seine a recommencé à monter. Au cours de la nuit, la hausse a été assez sensible. En banlieue, la crue de la Marne est assez violente en Seine. Quelques ne vaux quartiers à Champigny et à Bry-sur-Marne ont été inondés. La crue va continuer plusieurs jours.

### L'OSE ET SES AFFLUENTS DÉBORDENT DANS LA RÉGION DE CREIL

La pluie n'a cessé de tomber en abondance dans l'Oise. La crue de l'Oise et du Thérain continue.

De nombreux quartiers sont inondés à Creil. Un détachement de soldats du génie vient d'river avec des batardeaux pour le ravitaillement.

À Nogent-sur-Oise tout le quartier du Nouveau-Nogent est recouvert d'une nappe d'eau qui atteint 80 centimètres.

A Montataire, la situation est la même qu'à Creil et Nogent.

De nombreuses usines ébénisterie dans ces trois localités. On procède à l'évacuation de nombreux habitants.

Dans la région de Beauvais, on signale une légère décroissance.

### UNE USINE ELECTRIQUE INONDÉE

Dennevez, 5 janvier. — A Gouzeac, par suite du débordement du canal de Nantes à Brest, une usine qui fournit l'énergie électrique est inondée et ne fonctionne plus.

D'autre part, une carrière d'ardoise, située au bord du canal a dû s'arrêter son exploitation. Les carriers vont être réduits au chômage. La pluie continue à tomber.

### DANS LA RÉGION

LA SITUATION S'AMÉLIORE PEU A PEU

La crue, qui a commencé dimanche, s'est poursuivie lundi et a provoqué une amélioration notable dans la situation sérieuse de ces jours derniers.

A Nieppe, ainsi qu'à Bailieux, l'inondation décroît et quelques baraquements abandonnés ont été réoccupés lundi par leurs habitants.

A Estaires et La Gorgue, les usines travaillent et plusieurs immeubles ont pu être occupés par les ménages de sinistrés.

A Merville, l'inondation est en décroissance.

### LA VICTIME

Paris, 5 janvier. — Gaston Jeannot, l'encasisseur tombé sous les coups d'audacieux bandits, habitait depuis longtemps dans la rue de la Seine, à Sartrouville, chez des amis, M. et Mme René Bazin. M. Bazin est également employé à la B.N.C. et c'est lui qui avait fait entrer à la banque le malheureux Jeannot. Profondément ému par la nouvelle que la direction de la banque venait à peine de lui apprendre, Mme Bazin, qui tient un débit, dans les meilleures conditions sur son pensionnaire, c'est un garçon extrêmement sérieux. Il n'était resté que le 6 octobre 1925, avait fait toute la guerre et était titulaire d'une très belle citation en date du 23 juillet 1915. M. Jeannot, qui avait perdu son père il y a trois mois, a une tante à Chalons-sur-Marne, employée à la Banque de France, et demeurant rue du Général-Foy.

### ON RETROUVE LA CAMIONNETTE DES BANDITS

Paris, 5 janvier. — La police, poursuivant son enquête sur l'affaire de Bry-sur-Marne où hier, un encasisseur a été tué par des bandits en auto, a retrouvé la camionnette qui a servi aux malfaiteurs. Elle était abandonnée au Pré-Saint-Gervais. Les plâtres et le marquage du fabricant avaient été enlevés, et le numéro manqué. Cette camionnette avait été volée le 30 décembre, à M. Mathieu, demeurant au Bas-Mendon.

### LES INONDATIONS A COLLEGE

Colleges, cependant certains quartiers restant isolés et sont ravitaillés par les soins de la municipalité.

M. Guezon, sous-préfet d'Hazebrouck, accompagné de M. Lottellicr, ingénieur des ponts et chaussées, s'est rendu, lundi après-midi, dans les diverses communes de l'arrondissement pour se rendre compte de l'état des inondations.

En résumé, la situation déjà améliorée fortement sera complètement rétablie dans quatre-huit heures, si le temps se persiste.

Dans le Béthunois la situation s'est fort améliorée. Tout danger paraît conjuré. A Gouzeac, la commune considérée comme la plus en danger, le maire a demandé le renvoi des soldats du génie envoyés d'Arras.

On pourrait constater lundi matin, à Maubeuge, une baisse sensible du niveau de la Sambre. Toutes les rues inondées sont maintenant rendues à la circulation. Seul le quai de l'Arsenal est encore immergé, mais le temple protestant et l'entrée de l'Arsenal sont complètement dégagés et rendus accessibles aux piétons. Le halage est toujours sous l'eau. Les usines à gaz ont fonctionné lundi matin.

Dans la région de Valenciennes, la situation a peu changé depuis deux jours.

A Douchy, l'eau rentre lentement dans son lit, et de ce côté du moins, on ne craint plus d'aggravation.

Dans le canton de Condé, la situation de Thivencelles, Vicq, Saint-Aybert, quoique toujours critique, tend à s'améliorer.

Un troupe continu à coopérer aux travaux de première urgence pour l'endigement des eaux, le démantèlement ou le ravitaillement des inondés.

Les speurs du génie travaillent avec une grande activité et on espère que d'ici deux jours, les deux grandes brèches de la digue de l'Hogneau seront comblées.

### LES RESPONSABILITES

M. Digneux, bourgmestre de Liège, a déclaré : « La situation pénible dont nous souffrons actuellement est la conséquence de tergiversations du Parlement et de l'incertitude de l'administration centrale. Depuis trente ans, les parlementaires liégeois réclamaient les travaux de protection indispensables ; on a commencé par la Haute-Meuse, laissant la ville de la commune submergée sans défense dans la crue. Les Liégeois ont fait ce qu'ils ont pu pour éviter la catastrophe. »

D'autre part, en Flandre comme en Wallonie les plaintes sont nombreuses contre l'administration des ponts-et-chaussées et les services techniques qui, loin de renseigner le public sur les quantités d'eau tombées, le mouvement des marées et l'état des cours d'eau en émettant certains pronostics, laissent la Presse et le public dans l'ignorance des renseignements les plus utiles.

### LES SECOURS

Membres de Wallons s'abaissent de leur mieux et avec une générosité admirable. Anvers et Bruxelles vont au secours de Liège, de Namur, de Dinant, de Charleroi. Ils envoient des contributions, envoient des vivres, des vêtements, des médicaments, des contingents de pompiers avec du matériel et de l'eau potable. Le sentiment national s'éveille et agit dans toute son ampleur. L'exemple de la famille royale entraîne tout le pays.

### LE MORAL

Parlent le moral est excellent. Les sinistrés acceptent avec courage leur situation. Les réminiscences sont rares. Les plaisanteries wallonnes, même, vont leur train. C'est quelque chose d'émouvant de voir et d'entendre les sinistrés au travail. Leur bonne humeur et leur philosophie sont à la hauteur de leur entraînement à réparer le désastre. Les sauveteurs, l'armée, la police, les gendarmiers, les soldats de l'aviation, les plus beaux exemples de civisme.

### LES SOUSCRIPTIONS

La Croix-Rouge américaine a soulevé 200.000 francs. La ville d'Anvers a voté

## LA MORT DE LA REINE MÈRE D'ITALIE

M. Mussolini à Bordighera

Bordighera, 5 janvier. — MM. Mussolini, Tittoni, président du Sénat et Suardo, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil sont arrivés ce matin, à 10 h. par train spécial.

Ils se sont rendus à la villa royale et après une conférence avec le Roi, l'acte de décès de la Reine Marguerite a été aussitôt rédigé. Les souverains sont partis à 15 heures pour Rome avec le prince héritier qui se rend à Turin.

M. Mussolini est parti également à 15 h. M. Tittoni est resté à Bordighera.

Le corps de la Reine mère sera transporté à Rome et inhumé au Panthéon.

Les colonies française et anglaise ont fait déposer, dans la chapelle ardente, des couronnes de fleurs.

## MORT DE M. MAUNOURY ancien député

Chartres, 5 janvier. — On annonce la mort du docteur Gabriel Maunoury, ancien député, conseiller général, officier de la Légion d'honneur, décédé à l'âge de 75 ans.

Le défunt était le frère de l'ancien gouverneur militaire de Paris.

Chirurgien de l'Hôtel-Dieu, il était membre associé de l'Académie de Médecine.

LES CHANGES

LUNDI	MARDI
LIVRE .....	126.03 127.80
DOLLAR .....	25.99 26.32
BELGIQUE ...	118.30 119.85

## LE CONFLIT ANGLO-TURC

### Les Turcs exigeraient la ville de Mossoul

Londres, 5 janvier. — La réponse turque contient une acceptation de négocier directement pour arriver à un accord sur la question de Mossoul.

Toutefois, le Gouvernement d'Angora demande le consentement préalable de celui de Londres à une délimitation de frontières, acceptable pour la Turquie.

En d'autres termes, les Turcs réclament la ville de Mossoul. Or, les Anglais ne sont disposés à des concessions que sur les terrains économique, financier et douanier.

Le fossé demeure profond entre les deux points de vue en présence.

### Des bandits attaquent une caserne au Mexique

Berlin, 5 janvier. — D'après les journaux de Mexico, soixante hommes armés, sous la conduite de José Márquez, auraient attaqué la caserne de la ville d'Aguascalientes, tuant un officier et plusieurs soldats.

Finalement, il aurait été répondu après avoir perdu vingt et un tués. Six des assaillants, dont leur chef, ayant été faits prisonniers, ont été exécutés.